

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1



PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2021

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2026,  
Le Maire,

NEAPOLIS Atelier d'Urbanisme  
3 Allée du Green - 14520 PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN  
neapolis@orange.fr



REGLEMENT GRAPHIQUE

Limites de zones

ESPACES BOISES CLASSES EXISTANTS OU A CREER

article L.113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme

EMPLACEMENTS RESERVES (ER) au profit de la commune

> article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

- 1 - Aménagement du carrefour de la RD514 / Rue Morice = 290 m²
- 2 - Réalisation d'un ouvrage pour les eaux pluviales = 3460 m²
- 3 - Rétablissement du chemin entre la Basse Ecarde et le bourg = 3a : 710 m² / 3b : 65 ml x 3 m
- 4 - Aménagement d'une voie cyclable, création de plantations et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales = 4800 m²
- 6 - Création d'un nouveau cimetière = 4400 m²
- 7 - Création d'une voie cyclable rue de Dolton / RD37B = 7a : 640 ml x 5 m / 7b : 355 ml x 5m
- 8 - Création d'une liaison entre le voie cyclble et la rue du nouveau lotissement = 407 m²
- 9 - Aménagement de carrefour RD223 / RD236 = 35 m²
- 10 - Création de nouvelles sections de chemins pour la continuité du réseau pédestre dans le marais entre le chemin de halage et la RD514 = 10a : 365 ml x 5m / 10b : 300 ml x 7m / 10c : 350 ml x 5m

SECTEURS SOUMIS AUX O.A.P

> article L.151-6 et suivants du Code de l'Urbanisme

ELEMENTS D'INTERET PATRIMONIAL, PAYSAGER ET/OU ECOLOGIQUE  
repérés en application de l'article L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme

SECTEURS DE PARCS, JARDINS ET ESPACES VERTS A CONSERVER

LISIERS URBAINES A PRESERVER

VERGERS

MAILLAGE DE HAIES

ARBRES REMARQUABLES

ZONES HUMIDES AVEREES

MARES (hors zones de marais)

CONSTRUCTIONS

MURS

POUR INFORMATION

SITES D'ACTIVITES AGRICOLES

PERIMETRE DE PROTECTION DE FORAGE IMMEDIAT

> voir les SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUE

PERIMETRE DE PROTECTION DE FORAGE RAPPROCHE

> voir les SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUE

PERIMETRE DE PROTECTION DE FORAGE ELOIGNE

> voir les SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUE

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES

par arrêté préfectoral du 15/05/2017 : RD514 (catégorie 3 - 100 m)

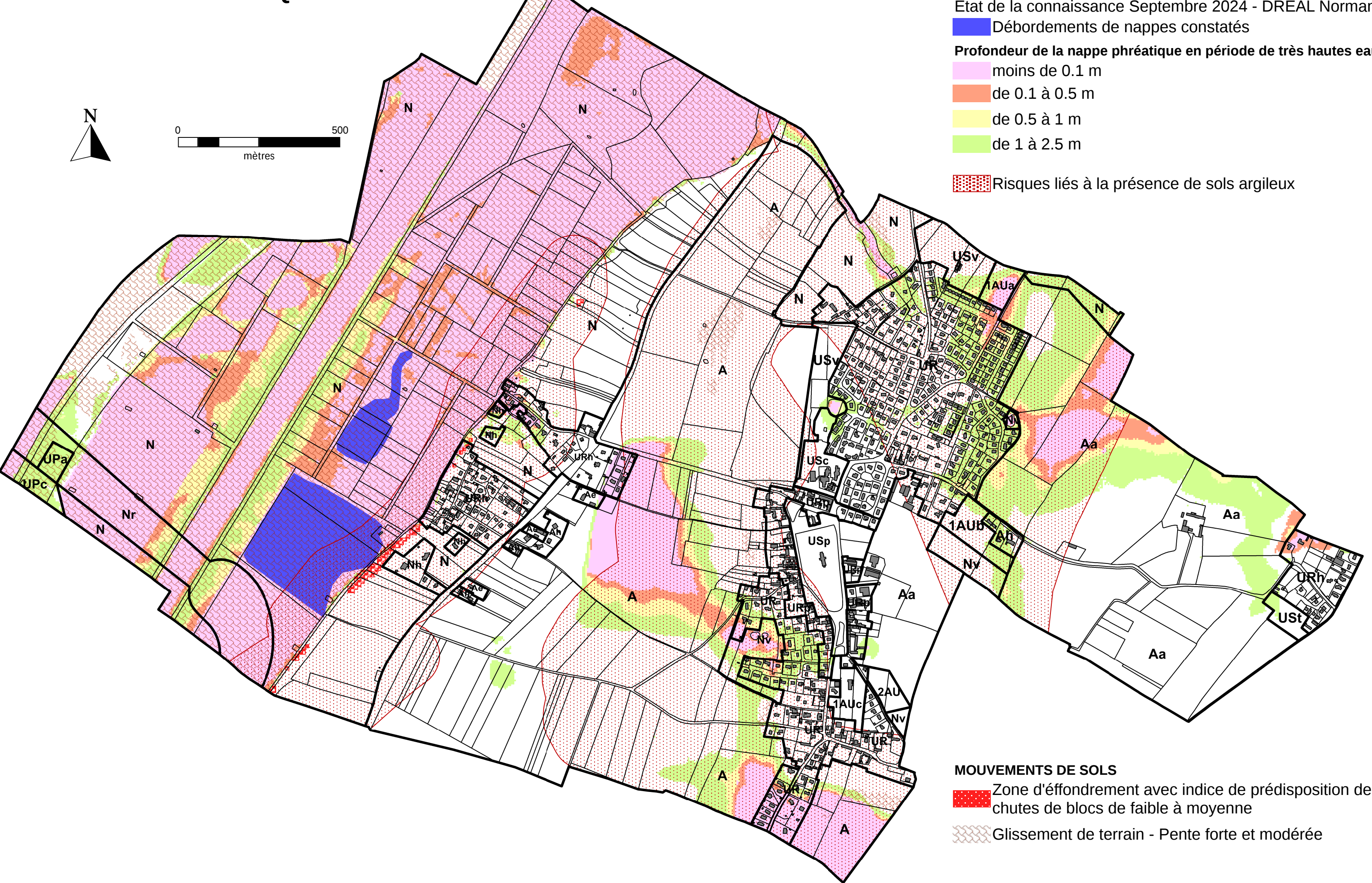
ZONES DE RISQUES AUTOUR DE LA CANALISATION DE TRAPIL

PERIMETRE IMPACTE PAR LE PLAN DE PREVENTION MULTI-RISQUES DE LA BASSE VALLEE DE L'ORNE

> source : Préfecture du Calvados

SITES D'ANCIENNES CARRIERES

ZONAGE DU PLU ET RISQUES NATURELS



Les risques argiles, chutes de blocs, glissements de terrain et remontée de nappe phréatique sont représentés dans l'extrait ci-joint au 1/10 000, c'est à dire à une échelle adaptée à la précision des données.

